Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie

Herausgeber: Office fédéral de l'énergie

Band: - (2010)

Heft: 6

Artikel: "Il est évident que les procédures se sont complexifiées" : Interview

Autor: Kiener, Eduard / Buchs, Matthieu

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-643743

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



«Il est évident que les procédures se sont complexifiées»

Eduard Kiener a dirigé pendant près de 24 ans l'Office fédéral de l'énergie, entre 1977 et 2001. Il y a vécu des moments clés et fondamentaux de la politique énergétique suisse tels que l'adoption de l'article constitutionnel sur l'énergie. A la demande d'energeia, il évoque ce changement d'époque.

Monsieur Kiener, vous avez passé presque 24 ans à la tête de l'Office fédéral de l'énergie entre 1977 et 2001. Quel est votre souvenir le plus marquant de cette période?

La lutte constante pour les moyens et les compétences nécessaires à la résolution des problèmes dans le secteur énergétique ainsi que le conflit permanent en matière d'approvisionnement électrique, particulièrement autour du nucléaire. Le plus important pour moi est toutefois d'être toujours parvenu à garantir l'approvisionnement énergétique. C'est notre tâche prioritaire, et cela le restera.

Un événement particulier à relever?

Un souvenir marquant est celui du rejet par le peuple de l'article constitutionnel sur l'énergie en 1983. La plus grande défaite politique de sa carrière selon Leon Schlumpf, conseiller fédéral en charge du dossier à l'époque. Cela nous a fait manquer de nombreuses opportunités dans les années 80. Ce n'est qu'après Tchernobyl qu'il a été sérieusement question d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. L'arrêté sur l'énergle a été édicté dans la foulée et l'article constitutionnel sur l'énergie adopté, avec peu de modifications de fond, en 1990. L'histoire s'est répétée: en 2000, la redevance pour l'encouragement des énergies renouvelables et la redevance incitative sur l'énergie ont été refusées par le peuple. Le compromis actuel de promotion au moyen de la rétribution à prix coûtant (RPC) et de l'affectation partielle de la taxe sur le CO₂ représente certes une moins bonne solution, mais mieux vaut réaliser la

deuxième meilleure solution plutôt que de ne pas réaliser la meilleure.

Le début de votre période coïncide avec le commencement du recul des produits pétroliers dans la consommation finale d'énergie en Suisse (de 77% en 1975 à 58,8% en 2001) et avec une augmentation constante de la part de l'électricité (17% en 1975 à 22,1% en

électrique croissante a, quant à elle, toujours figuré au centre des efforts en matière de politique énergétique.

En matière d'approvisionnement énergétique, la notion d'indépendance se fait également toujours plus présente. En parlait-on déjà de votre temps?

«UN APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE SÛR CONSTITUE L'ALPHA ET L'OMEGA DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE.»

2001). Pensiez-vous alors que cette tendance allait se poursuivre jusqu'à aujourd'hui?

La substitution des énergies fossiles était déjà un postulat central du rapport publié en 1978 par la Commission fédérale de la conception globale suisse de l'énergie (CGE), commission pour laquelle je suis arrivé à l'office en tant que chef d'état-major. Il était clair à ce moment déjà que l'électricité allait devenir toujours plus importante. Ce développement se poursuivra sans aucun doute.

L'actuelle politique énergétique du Conseil fédéral a été décidée au début de 2007, dans la perspective d'une pénurie énergétique. Cette notion de pénurie était-elle déjà présente durant votre mandat?

Avant 1973, l'énergie était rarement considérée comme un problème. La situation a changé avec la première crise pétrolière de 1973/74 qui aura été l'élément déclencheur pour les travaux de conception globale de l'énergie. La couverture de la consommation

Le peuple et le politique ont pris conscience de cette dépendance avec la crise pétrolière. A la même période, l'approvisionnement électrique était assuré par une production interne suffisante et des réserves que l'on pouvait, le cas échéant, vendre à l'étranger. Cet approvisionnement avait une grande valeur, qu'il faut absolument conserver. Je suis contre le fait d'entretenir de manière volontaire une dépendance électrique extérieure. C'est non seulement un risque pour l'approvisionnement, mais c'est aussi des frais plus élevés et une perte de valeur ajoutée pour notre pays.

Le recours aux nouvelles énergies renouvelables a également fait son apparition dans les statistiques énergétiques durant votre mandat. Comment jugez-vous leur développement depuis?

La Suisse occupait au début une position de leader dans les nouvelles énergies renouvelables. Les installations solaires couvraient une surface par habitant plus élevée que dans la plupart des autres pays. La réduction des moyens pour la recherche et le développement ainsi que l'absence de mesure de promotion nous a fait reculer. Ce n'est qu'avec la RPC introduite en 2009 que la promotion des énergies renouvelables est à nouveau possible.

Vous avez vécu la mise en service de deux centrales nucléaires, Gösgen en 1979 puis Leibstadt en 1984. Quels étaient alors les arguments en faveur de ces réalisations?

Elles étaient clairement nécessaires. Une autre centrale, celle de Kaiseraugst, l'aurait également été mais n'a pas pu être réalisée pour des raisons politiques. Dans les faits, c'est pourtant comme si elle avait été doublement construite à l'étranger. L'industrie électrique suisse a saisi l'occasion d'investir dans des centrales nucléaires

semblent souvent très compliquées et interminables. Ces procédures ont-elles effectivement gagné en complexité depuis la période de votre mandat?

Il est évident que les procédures se sont complexifiées. Les principales raisons sont la loi fédérale de 1968 sur la procédure administrative et l'exigence de justiciabilité de toutes les décisions. Mais la situation juridique n'explique pas tout. Une résistance toujours plus forte faisant appel à toutes les possibilités légales explique également cela. Je ne connais pas le dossier de Rheinfelden dans les détails car la force hydraulique n'était pas encore à l'office à mon époque. Toutefois, dans ce secteur, je déplore personnellement l'attitude contradictoire des organisations environnementales. Elles souhaitent un approvisionnement énergétique entièrement couvert par



«JE SUIS CONTRE LE FAIT D'ENTRETENIR DE MANIÈRE VOLONTAIRE UNE DÉPENDANCE ÉLECTRIQUE EXTÉRIEURE.»

françaises et d'acquérir ainsi des droits de prélèvement de courant sur le long terme portant sur 2400 megawatts. Ces contrats d'approvisionnement arrivent toutefois bientôt à terme.

La résistance politique et populaire vis-à-vis de ces centrales nucléaires était-elle comparable à celle que nous vivons actuellement dans le cadre de nouveaux projets de centrales?

La construction de Gösgen et de Leibstadt n'a pas donné lieu à beaucoup de résistance. La mise en service de Gösgen a en revanche été marquée par une grande manifestation. La situation fut différente pour Kaiseraugst. La résistance a atteint une intensité rarement égalée dans notre pays et le projet a été définitivement abandonné après la catastrophe de Tchernobyl.

Entre le moment du dépôt des demandes d'autorisation et la mise en service des centrales nucléaires, il est aujourd'hui question d'un délai de 18 à 20 années. Ces délais étaient-ils déjà aussi longs durant votre mandat?

C'était déjà relativement long, même si les centrales de Gösgen et de Leibstadt ont été réalisées selon l'ancienne loi sur l'énergie atomique et que la procédure d'autorisation n'était de loin pas aussi sophistiquée qu'aujourd'hui. La situation juridique actuelle me semble plus correcte et plus transparente politiquement. Ce qui est important selon moi, c'est qu'avec la loi sur l'énergie nucléaire de 2005, la décision d'autorisation approuvée par l'Assemblée fédérale peut faire l'objet d'un référendum facultatif. La décision politique concernant une nouvelle centrale nucléaire reçoit ainsi une grande légitimation.

Dans d'autres secteurs également, par exemple dans le cadre de la modification de la centrale hydroélectrique de Rheinfelden (lire en p.6), les procédures administratives et juridiques les énergies renouvelables mais font pourtant recours contre beaucoup de projets allant dans ce sens, par exemple la surélévation du barrage du Grimsel ou la construction de parcs éoliens. Des compromis sont nécessaires.

Quels sont les avantages et les inconvénients de ces procédures longues et complexes?

Je ne voudrais pas parler d'avantages et d'inconvénients tant ces procédures sont aujourd'hui indispensables. Je prends volontiers comme exemple la gestion des déchets radioactifs dont le processus de décision est maintenant sur de bonnes voies. Avec le transfert de la responsabilité des cantons à la Confédération, suite à l'échec du Wellenberg, un plan sectoriel est devenu obligatoire. De prime abord, il s'agit de procédures longues et compliquées. Mais elles sont efficaces ainsi que politiquement et socialement nécessaires, c'est très important.

Comment voyez-vous le mix énergétique de notre pays aux alentours de 2030?

Je ne peux pas donner de chiffres même si l'évolution générale me semble assez claire. Elle dépendra du niveau de succès rencontré par les mesures concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie. Les énergies fossiles continueront à reculer, à condition que nous ne renoncions pas à l'énergie nucléaire. Les énergies renouvelables continueront à gagner en importance, mais lentement. Il n'y a ici pas de place pour les fantasmes. En outre, la consommation énergétique finale devrait aller en diminuant alors que notre consommation électrique continuera à augmenter. J'aimerais encore ajouter qu'il ne faut en aucun cas économiser au dépend de la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Un approvisionnement énergétique sûr constitue l'alpha et l'omega de la politique énergétique.

Interview: Matthieu Buchs

Profil

Né en 1938, Eduard Kiener a accompli des études d'ingénieur mécanicien à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il a ensuite poursuivi avec des études d'économie à l'Université de Berne, études qu'il a achevées par un doctorat en économie politique. Après avoir travaillé dans l'industrie, puis enseigné, il est entré en 1973 dans ce qui était alors le service central pour les questions d'organisation de l'administration fédérale. En 1975, il devenait chef d'état-major de la Commission fédérale de la conception globale suisse de l'énergie dans l'ancien DFTCE (aujourd'hui DETEC). En 1977, le Conseil fédéral le nommait directeur de l'Office fédéral de l'énergie.